

# **Distributeurs et loueurs de matériel pour les travaux d'infrastructure et la construction**

---

## **Mémoire réglementation des émissions & subventions**

---



## Qui sont SIGMA & BERA ?

### **SIGMA**

Depuis plus de 75 ans, Sigma défend les intérêts des importateurs belges de machines pour la construction (civile) et la manutention de marchandises. En 2024, Sigma compte 74 membres avec ± 3.500 employés directs.

En tant qu'association professionnelle, Sigma a pour objectif de promouvoir et de défendre les intérêts communs des importateurs de machines. Par le partage et l'échange de connaissances et d'informations, nous voulons soutenir au mieux nos membres et toutes les parties concernées dans l'accomplissement de leur travail professionnel.

Contact :

Dries Van Haut (président)

dries@vanhaut.be

+32/498/17.21.39

### **BERA**

La Belgian Equipment Rental Association (BERA) a été fondée en 2023 et compte aujourd'hui déjà plus de 50 membres, tous professionnels du secteur de la location de machines.

La vision de BERA est de devenir la principale voix et le catalyseur des professionnels de la location de machines en Belgique, en réalisant une valeur ajoutée durable pour les membres et les parties prenantes par le biais de la collaboration.

Contact : Bill Olivier (président)

bill.olivier@loxam.be

+32/495/386500

## Que voulons-nous réaliser ensemble ?

Les fabricants de machines de génie civil font pression pour accélérer la transition vers des technologies écologiques visant à réduire l'impact néfaste sur notre environnement. Cependant, le cadre législatif sur les émissions ne suit pas ou trop lentement en Belgique. La nécessité d'une législation nationale sur les émissions est pressante pour les travaux d'infrastructure et de construction.

SIGMA et BERA ont élaboré une position commune sur la situation actuelle concernant la législation, la politique de subvention et les actions nécessaires pour parvenir à une politique équitable, efficace et percutante.

## Contexte

L'utilisation de **machines sur les chantiers de construction** représente **40%** des émissions de CO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> de toutes les machines mobiles. Aujourd'hui, le secteur de la construction est un acteur économique majeur dont l'empreinte écologique (transport, émissions des machines) ne peut être sous-estimée.

Le Green Deal européen et les nouvelles exigences en matière de reporting ESG nous poussent vers des objectifs sociétaux ambitieux, représentant un tournant majeur pour les entreprises belges.

Les distributeurs et les loueurs d'engins de chantier disposent d'alternatives modernes et respectueuses de l'environnement aux machines diesel traditionnelles. Ces machines "vertes" peuvent accélérer considérablement la **réalisation des objectifs de durabilité** sur nos infrastructures et nos chantiers de construction, **si** entrepreneurs et fournisseurs de machines sont encouragés à changer leur comportement.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une politique forte, avec des **réglementations claires** et des **subventions stimulantes**.

De cette manière la Belgique peut, par analogie avec le succès des voitures électriques, devenir un exemple au niveau européen.

Ce mémorandum s'articule autour de **5 points d'action** :

1. Harmonisation des réglementations européennes
2. Elaboration de réglementations belges et régionales sur les émissions sur les chantiers
3. Stimulation des investissements tant sur le plan financier que fiscal
4. Elargissement des subventions aux machines <5 tonnes
5. Soutien au secteur de la location

La transition vers des technologies plus écologiques dans le secteur de la construction nécessite une approche coordonnée et multidimensionnelle. Grâce à des réglementations claires et à leur application, à l'extension des subventions et au soutien du secteur de la location, nous pouvons accélérer la transition vers un secteur de la construction plus durable et contribuer à la réalisation des objectifs du Green Deal européen.

## 5 Points d'action

- 1. Harmonisation des réglementations européennes**

La diversité des aides accordées par les États membres de l'UE place aujourd'hui les entreprises belges dans une position concurrentielle défavorable. Dans nos pays voisins, comme les Pays-Bas et la France, les investissements dans les technologies respectueuses de l'environnement sont largement subventionnés. Des normes d'émission sont également imposées lors de la mise en œuvre de projets de construction.
- 2. Elaboration d'une réglementation belge et régionale sur les émissions sur les chantiers de construction**

La Belgique (Flandre) est à la traîne en termes de vision et de réglementation visant à limiter l'impact écologique et les émissions sur les chantiers de construction. En conséquence, les autorités locales prennent leurs propres initiatives avec une prolifération de règles. Cette incertitude juridique freine la volonté d'investissement du secteur. Une vision et une réglementation fédérales sont nécessaires pour permettre aux acteurs du secteur d'investir en toute confiance dans l'écologisation du secteur.
- 3. Stimulation de l'investissement sur le plan financier et/ou fiscal**

Investir dans de nouvelles technologies coûte jusqu'à 100 % de plus que les variantes thermiques. Il faut rendre ce modèle économique réalisable pour motiver les entrepreneurs à s'orienter vers des technologies innovantes, d'une part par des primes et des incitants fiscaux et d'autre part par un cadre normatif et réglementaire à court et moyen terme.
- 4. Elargissement des subventions aux machines de moins de 5 tonnes**

La plupart des machines de construction vendues ont un poids inférieur à 5 tonnes (74,50 % <5 tonnes en 2023). Elles sont actuellement exclues des subventions. L'ouverture des subventions à cette catégorie plus légère accélérera la transition vers des méthodes de construction plus durables.
- 5. Soutien au secteur de la location**

Contrairement aux Pays-Bas, les entreprises de location en Belgique sont exclues des subventions si elles investissent dans des machines écologiques. Or, le secteur de la location joue un rôle crucial en matière de durabilité. La location de machines est un moyen peu coûteux pour essayer de nouvelles technologies et de changer ainsi les habitudes. Cela favorise non seulement l'adoption de technologies vertes, mais abaisse également le seuil financier permettant aux PME de les expérimenter.



## Conclusion

Par le biais de 5 points d'action concrets, les fédérations actives dans la construction, la vente et la location de machines demandent une attention urgente de la part des autorités régionales et nationales sur les questions qui menacent la rentabilité économique et la compétitivité européenne à court terme.

Nous espérons une consultation rapide et constructive, afin de parvenir ensemble à une vision politique qui parvienne à réconcilier l'écologie et l'économie. Nous pouvons apprendre de nos pays voisins et tenir compte de leurs expériences pour élaborer une politique équilibrée à court, moyen et long terme.

**Bill Olivier & Dries Van Haut**  
présidents BERA & SIGMA